

Renseignements généraux

Note : Afin d'alléger le texte, les termes et expressions utilisés englobent les deux genres grammaticaux.

Décisions pouvant faire l'objet d'un réexamen administratif

Étudiants étrangers

- Le refus ou le rejet de votre demande de sélection temporaire dans le Programme des étudiants étrangers.

Personnes en séjour temporaire pour traitement médical

- Le refus ou le rejet de votre demande de sélection temporaire dans le Programme de séjour temporaire pour traitement médical.

Immigration économique

- Le refus ou le rejet de votre demande de sélection permanente dans l'un des programmes suivants :
 - Programme régulier des travailleurs qualifiés,
 - Programme de l'expérience québécoise,
 - Programme des investisseurs,
 - Programme des travailleurs autonomes,
 - Programme des entrepreneurs,
 - Programme pilote d'immigration permanente des préposés aux bénéficiaires,
 - Programme pilote d'immigration permanente des travailleurs des secteurs de l'intelligence artificielle, des technologies de l'information et des effets visuels,
 - Programme pilote d'immigration permanente des travailleurs de la transformation alimentaire;
- Le refus ou le rejet de votre demande d'engagement en tant que personne morale exigée en vertu de l'article 97 du *Règlement sur l'immigration au Québec* (ci-après « Règlement ») dans un programme de l'immigration économique;
- Le rejet de votre demande d'engagement en tant que résidente ou de résident du Québec exigé en vertu de l'article 97 du *Règlement dans un programme de l'immigration économique*;
- Le refus ou le rejet de votre demande de validation d'une offre d'emploi.

Regroupement familial

- Le rejet de votre demande d'engagement dans le programme du regroupement familial.

Immigration humanitaire

- Le refus ou le rejet de votre demande d'engagement en tant que personne morale dans le Programme des personnes réfugiées à l'étranger (parrainage collectif);
- Le rejet de votre demande d'engagement en tant que groupe de deux à cinq personnes physiques dans le Programme des personnes réfugiées à l'étranger (parrainage collectif);
- Le rejet de votre demande de sélection permanente dans le programme des personnes sélectionnées pour considérations humanitaires;
- Le refus ou le rejet de votre demande d'engagement en tant que personne morale exigé en vertu de l'article 97 du Règlement dans le Programme des personnes sélectionnées pour considérations humanitaires;
- Le rejet de votre demande d'engagement en tant que résidentes ou résident du Québec exigé en vertu de l'article 97 du Règlement dans le Programme des personnes sélectionnées pour considérations humanitaires;
- Le rejet de votre demande de sélection permanente dans le Programme spécial des demandeurs d'asile en période de COVID-19.

Exclusions

Les décisions suivantes ne peuvent faire l'objet d'un réexamen administratif :

- Le refus ou le rejet d'une demande fondé sur la condition ou le critère relatif à la connaissance du français ou de l'anglais. Toutefois, cette exclusion ne s'applique pas dans le cas d'un rejet en vertu du paragraphe 2 de l'article 57 de la *Loi sur l'immigration au Québec*;
- Le refus fondé sur un motif d'intérêt public en vertu de l'article 37 ou 38 de la *Loi sur l'immigration au Québec*;
- Le rejet en vertu du paragraphe 5 de l'article 57 de la *Loi sur l'immigration au Québec*.

Marche à suivre

Veuillez lire attentivement les renseignements généraux ci-dessus avant de remplir le formulaire.

Nous devons recevoir votre demande de réexamen dans un **délaï maximal de 90 jours civils** après la date de la décision que vous contestez.

Le délaï commence le lendemain de l'envoi de la décision et se termine le 90^e jour suivant. Si le 90^e jour n'est pas un jour ouvrable au Québec, le délaï est prolongé jusqu'au jour ouvrable suivant.

Les documents que vous transmettez après ce délaï ne seront pas examinés.

Si vous présentez une demande après le délaï, vous devrez justifier le retard et démontrer qu'il vous était impossible d'agir plus tôt pour que votre demande soit recevable.

Assurez-vous d'avoir daté et signé le formulaire et d'y joindre, s'il y a lieu, les documents à l'appui de votre demande de réexamen qui n'ont pas déjà été soumis au Ministère.

Faites parvenir votre envoi à l'adresse suivante :

Service de réexamen administratif
Direction du regroupement familial et de l'enregistrement
Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'intégration
208-1200, boulevard Saint-Laurent
Montréal (Québec) H2X 0C9
CANADA

Mandat de représentation et autorisation de communiquer des renseignements

Si vous souhaitez qu'une personne **vous représente auprès du Ministère**, vous devez joindre à votre demande le formulaire **Mandat de représentation** (A-0525-AF) signé par vous et par cette personne.

Si la personne **qui vous représente n'est pas membre du Barreau du Québec ou de la Chambre des notaires du Québec**, vous devez fournir l'**Autorisation spéciale du Barreau du Québec ou de la Chambre des notaires du Québec**.

Si vous voulez qu'une **autre personne** communique avec le Ministère pour **obtenir des renseignements en votre nom**, vous devez fournir l'**Autorisation de communiquer des renseignements personnels** (formulaire A-0527-DF).



Formulaire

Remplissez toutes les sections du formulaire en vous référant aux pages Renseignements généraux, au besoin. Si vous manquez d'espace, utilisez une feuille séparée et inscrivez-y le numéro de la section correspondante.

Indiquez vos nom(s) et prénom(s) en caractères d'imprimerie tels qu'ils figurent dans votre passeport.

1. Renseignements sur votre identité

Sexe Féminin Masculin

Nom de famille à la naissance

Prénom(s)

Nom de famille après le mariage (s'il y a lieu)

Autres noms ou prénoms que vous utilisez ou sous lesquels on vous connaît (s'il y a lieu)

N° de dossier

Si cette adresse ne se rapporte pas directement à vous, indiquez le nom de la personne qui y réside.

2. Adresse de correspondance

Numéro

Rue

Appartement

Ville

Province ou État

Code postal

Pays ou territoire

Téléphone

Courriel

Nom et prénom(s) de la personne, le cas échéant

Lien avec cette personne, le cas échéant

Cochez la case correspondant à votre situation actuelle.

3. Programme pour lequel je demande le réexamen de la décision**ma demande de sélection permanente**

Programme régulier des travailleurs qualifiés Investisseur Travailleur autonome

Entrepreneur Programme de l'expérience québécoise Programme Pilote des préposés aux bénéficiaires

Programme Pilote des travailleurs de la transformation alimentaire

Programme pilote des travailleurs des secteurs de l'intelligence artificielle, des technologies de l'information et des effets visuels

ma demande de sélection temporaire

Étudiant étranger Séjour temporaire pour traitement médical

Ma demande de validation d'une offre d'emploi permanent

ma demande d'engagement

Regroupement familial Immigration humanitaire

autre. Lequel : _____

Afin de faciliter le traitement de votre demande, veuillez joindre, si possible, une copie de la décision.

► 4. Décision rendue

Indiquez la date de la décision que vous contestez.

Date (année/mois/jour)

Type de décision contestée :

Refus en vertu des exigences réglementaires ;

Rejet pour document non fourni (Art 57(2)) de la *Loi sur l'immigration au Québec* ;

Rejet pour document faux ou trompeur et/ou pour une fausse déclaration (Art 57 paragraphe 1 et/ou 3) de la *Loi sur l'immigration au Québec* ;

Autre :

5. Protection des renseignements personnels

Utilisation des renseignements personnels fournis

Les renseignements personnels collectés dans ce formulaire sont nécessaires au traitement de votre demande. Il est possible que nous utilisions ces renseignements personnels à des fins d'étude, de recherche, de production de statistiques ainsi que pour l'évaluation de programme ou de la qualité des services. Nous pourrions aussi les utiliser pour vous communiquer de l'information concernant nos programmes ou toute information pertinente à votre demande.

Protection des renseignements personnels

Les renseignements personnels fournis seront traités de façon confidentielle. Ils ne seront consultés que par les personnes employées du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (Ministère) qui ont qualité pour les recevoir, lorsqu'ils sont nécessaires à l'exercice de leurs fonctions.

Notez que certains risques, règles, garanties et droits sont associés au traitement de renseignements personnels et que nous mettons tout en œuvre afin d'assurer la protection de ceux-ci. Ils seront conservés conformément à notre calendrier de conservation.

Conséquences de votre refus de répondre à la demande

Si vous refusez de répondre à cette demande obligatoire de collecte, d'utilisation et/ou de communication de renseignements personnels, nous pourrions *refuser de traiter votre demande, il en sera de même si vous refusez la communication des renseignements personnels fournis.*

Conséquences de retrait de consentement

Notez qu'étant donné que cette demande est obligatoire, il ne vous sera pas possible de retirer votre consentement.

Vos droits en lien avec vos renseignements personnels

Vous avez le droit d'être informé(e) des renseignements personnels que nous détenons sur vous, de vous les faire communiquer et d'en demander la rectification.

Si vous êtes sur le territoire de l'Union européenne, vous avez le droit de vous opposer au traitement de vos renseignements personnels ou de demander la limitation du traitement. Pour exercer ces droits, vous devez vous adresser à la personne responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels au sein du Ministère. Pour savoir comment faire, consultez notre site Web à l'adresse suivante : <https://www.quebec.ca/gouvernement/ministere/immigration/acces-information>.

Si vous pensez que l'utilisation de vos renseignements personnels n'est pas conforme à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, vous pouvez porter plainte à la Commission d'accès à l'information du Québec.

Consentement à la collecte et à l'utilisation des renseignements personnels

Le consentement que vous donnez dans ce formulaire est valide jusqu'à ce que les objectifs de la collecte soient atteints.

J'ai lu cette section sur la protection des renseignements personnels et je consens à la collecte et à l'utilisation des renseignements personnels fournis.

Aide pour comprendre la portée du consentement

Pour obtenir de l'assistance afin de vous aider à comprendre la portée du présent consentement, il est possible de communiquer par téléphone avec le Centre de contacts clientèle au 514 864-9191 de la région de Montréal ou de l'extérieur du Québec et au 1 877 864-9191 d'ailleurs au Québec (sans frais).

Communication des renseignements personnels

Les renseignements personnels fournis pourront être communiqués à un organisme public du Québec, du Canada et de l'étranger, un établissement d'enseignement, un employeur, une institution financière, une organisation spécialisée dans la vérification des antécédents des personnes afin d'apprécier et de vérifier la véracité des faits contenus dans vos déclarations.

J'ai lu cette section sur la communication de mes renseignements personnels et je comprends les modalités qui y sont associées.

Indiquez tous les arguments de fait et de droit pertinents et joignez les éléments de preuve qui les appuient, le cas échéant. Si nécessaire, annexe des pages additionnelles.

► 6. Motifs de la demande de réexamen

Motifs

Motifs de la demande de réexamen (suite)

Empty rectangular box for providing reasons for the request for review.

Signature

Horizontal line for signature and date.

Date (année/mois/jour)